



AU CONSEIL D'ETAT VAUDOIS
PAR SA PRÉSIDENTE
MADAME CHRISTELLE LUISIER
BRODRAD
CHÂTEAU CANTONAL
1014 LAUSANNE

Lausanne le 30 octobre 2025

*Par courrier ordinaire et
électronique*

Budget 2026 et politique du Conseil d'Etat en matière de salaires et de conditions de travail – Retrait des mesures budgétaires et ouverture de négociations.

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous adressons à vous dans le cadre du conflit collectif de travail – reconnu comme tel par l'Organe de conciliation et d'arbitrage en date du 14 octobre 2025 - qui nous oppose à vous à propos des coupes budgétaires que vous nous avez annoncées les 17 et 23 septembre 2025. Nous agissons avant que ne s'ouvre le débat parlementaire sur le projet de budget 2026.

Alors que le projet de budget 2026 intègre des économies à hauteur de 305 millions, affectant les secteurs publics et parapublics, vous n'avez pas ouvert de négociation effective avec les organisations syndicales du personnel. Même les dispositions formellement légales rendant obligatoire la négociation sur les annuités et l'indexation dans le secteur public n'ont pas été respectées en l'occurrence.

Votre collègue s'est borné à communiquer un train de mesures qui impactent fortement les salaires et conditions de travail de la fonction publique pour environ 32 millions de francs. Ces mesures sont si exceptionnelles qu'elles vont devoir s'appuyer sur des décrets dont vous nous avez annoncé qu'ils seraient « une série ».

Le plus gros des coupes prévues au projet du budget et qui affectent inévitablement les conditions de travail et les moyens des services publics et parapublics n'ont jamais fait l'objet d'échange entre le Conseil d'Etat et les syndicats que nous sommes, ni même de présentation détaillée des mesures prévues.

Par l'usage accru des décrets, vous projetez de remettre entre les mains du Grand Conseil une responsabilité qui vous revient par la Loi sur le personnel (LPers-VD), dans une démarche

qui vise à déposséder le personnel d'une bonne partie de ses droits, à commencer par le droit de négociation.

Les plus de 15'000 personnes dans la rue le 2 octobre ne s'y sont pas trompées : ni sur l'intensité des coupes immédiates annoncées, ni sur la voie austéritaire que vous entendez tracer pour les années à venir, ni encore sur votre refus de la négociation.

Fortes de l'acte de non-conciliation délivré par l'Organe de conciliation mentionné plus haut et du succès du 2 octobre, nos trois organisations appellent à poursuivre la mobilisation en vue d'obtenir de votre collègue l'ouverture d'indispensables négociations sur la base des revendications déjà déposées (notre courrier unitaire du 12 septembre 2025).

Avec nos bases et collectifs, nous sommes en train de construire la suite et l'extension de la mobilisation par un appel à la grève, à l'action et à la manifestation dès le 18 novembre 2025. La reconduction du mouvement pour les 25, puis 26 novembre et ainsi de suite sera discutée lors de l'Assemblée générale du personnel du 30 octobre 2025.

Nous attendons de votre part une rapide ouverture de négociations par le biais d'une réponse allant valablement dans le sens du retrait des coupes et mesures d'économie. De véritables négociations ne peuvent se dérouler que sur cette base et être ouvertes sans délai. Sans réponse de votre part au minimum 24h avant les échéances de grève, nous considérerons que vous ne désirez pas négocier et confirmeront automatiquement les préavis de grève.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos respectueuses salutations.